



COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 11 août 2025

A la salle de la mairie de Piégros la Clastre

Membres présents :

LESPETS Pierre	Président de la CLE
BLANC Ludwig	SID
BOUTARIN Stéphane	Chambre d'Agriculture
BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	OFB
ROURE Stéphane	DDT-SEFEN
TRON Frédéric	SMRD

Autres présents :

GALLICE Alain	SID
LASAUSSE Sophie	SID

Membres excusés :

BAUDIN Pascal	CC Diois
BRELY Christian	FDAAPPMA26
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
SIVADE Eve	Agence de l'eau

Ordre du jour unique :

- 1. Examen de la demande du Syndicat d'Irrigation Drômois de modulation du débit réservé au seuil SMARD**

P. LESPETS accueille les participants et les remercie pour leur présence à ce bureau organisé dans l'urgence pour répondre à une sollicitation de la DDT. Il donne rapidement la parole à C. PROUST afin que soient expliqués le contexte et l'objet de la demande du Syndicat d'Irrigation Drômois.

C.PROUST refait très rapidement un historique des avis précédemment sollicités et émis par la CLE sur ce même sujet. Ses propos sont complétés et précisés par la DDT.

P. LESPETS précise l'avis défavorable de 2022 a une voix près. Pas facile à prendre.

C.PROUST expose la situation hydrologique actuelle et la position prise semaine dernière lors du comité ressource où il a été décidé » de rester en vigilance.

S. ROURE explique qu'un nouveau bulletin hydro est prévu ce jour même avec une demande de passage en alerte pour le bassin Drôme.

JP. MATRON précise les relevés de terrain qu'il a récemment effectué et explique qu'il y a bien un lien entre seuil SMARD et seuil CNR au niveau des débits constatés.

A. GALLICE minimise ce lien. Il considère que la fermeture de la vanne au seuil SMARD n'a eu que peu d'effet sur l'aval.

L. BLANC rebondit et s'agace que seuls les agriculteurs soient actifs. Il constate que les irrigants du SID sont les plus transparents et du coup les plus surveillés car toutes les mesures sont faites et disponibles. Il demande le besoin d'équité de traitement et un effort réellement collectif.

JP. MATRON précise son propos en soulignant que le seuil CNR est le point nodal et résulte de tout ce qui se passe sur le BV.

A. GALLICE explique, dans le cadre de leur procédure, les différentes mesures prises par le SID et les irrigants qui ont été enclenchées pour conduire à une baisse progressive des prélèvements. Ceux pour Crest sud sont aujourd'hui à environ à 12000 m³ = 140 l/s. Il précise que la réserve de Choméane est utilisée au 2/3 aujourd'hui et qu'un transfert des eaux du Rhône de la rive droite à gauche se fait, mais de manière très limitée. Il rappelle que cela n'a pas été conçu pour transférer et qu'en transfert est possible uniquement quand le réseau Crest nord n'est pas utilisé. Pour l'instant seulement entre 190 et 2200 m³/J (hier un dimanche) ont pu transiter.

R. MATHIEU cherche à comprendre et à faire préciser cette notion d'effort collectif ; qui d'autres ?

S. LASSAUSE déplore qu'il n'y ait pas eu de classement en alerte pour effort collectif. On n'en serait peut-être pas là.

P. LESPETS abonde et évoque bien un problème d'équité. Il Regrette la décision du Préfet et du coup cette absence de contrainte aujourd'hui.

S. ROURE rappelle le distinguo entre le déclenchement des seuils de restrictions liés à l'arrêté cadre sécheresse et la réglementation liée au débit réservé. Effectivement, aujourd'hui pour Crest sud c'est On-Off.

P. BREYNAT rappelle les efforts de la profession et explique pour lui que l'engrèvement a remonté sur l'aval donc moins d'eau visible mais eau bien là. Besoin d'une sécurisation urgente pour Crest sud.

D.GILLES s'excuse pour son retard. Questionne le SID sur possibilité d'une solidarité entre irrigants

P. BREYNAT propose un effort des irrigants individuels et de ceux du nord de moins 25 % de prélèvements pour laisser des marges pour Crest sud.

A. GALLICE explique techniquement que 3000 à 5000 m³ serait possible d'être transféré via la conduite entre Crest nord et sud, mais dans tous les cas, pas capacité de plus.

P. LESPETS rappelle que l'heure tourne et qu'il faut nous prononcer et émettre un avis sur cette situation dégradée mais malheureusement récurrente.

Le SID exprime une forme de désaccord à la proposition de P. BREYNAT et réitère la demande d'un effort de tous. Solidarité des autres usages ?

C. PROUST rappelle le rôle de la CLE à chercher les équilibres et l'équité à l'échelle du bassin. On essaye de trouver des solutions dans ce cas d'urgence pour Crest sud mais bien sûr au niveau plus global et sur le long terme.

JP. MATRON confirme ce besoin effort de tous / solidarité bassin. Il rappelle ses différentes mesures et le suivi des prises d'eau des canaux. C'est une eau qui ne revient pas. Il rappelle aussi le rôle et le besoin de restaurer les zones humides.

F. TRON demande la capacité actuelle de choméane suite aux travaux et interroge sur les marges de manœuvre concernant les assolements pour éviter, tant que se peut, la récurrence du problème.

L. BLANC explique que les travaux réalisés ont permis de porter la capacité de 40 à 100 000 m3. On a gagné 2-3 jours d'autonomie. Les 100 000 ne sont pas tous exploitables. Le fond ne l'est pas. Il répond aussi que Crest sud a déjà baissé ses cultures les plus consommatrices

S. BOUTARIN explique qu'on focalise sur le maïs alors que d'autres cultures, comme le basilic qu'il cite en exemple à une époque où tout le monde était content or très consommateur d'eau. Il évoque la question de perception et explique aussi que pour une même culture, les façons d'arroser varient. L'assolement n'est pas la clé de tout.

L. BLANC exprime à nouveau d'avoir marre de la transparence qui est à double tranchant pour les irrigants. A chaque fois on nous demande plus.

P. LESPETS dit qu'il y a des actions de gestion à long terme prévus au SAGE et au PTGE pour l'ensemble du bassin et de tous les usagers. Il rappelle à nouveau qu'il faut qu'on réponde au Préfet dans cette urgence Crest sud. Ce matin qu'est-ce qu'on décide ? Il demande rappel du courrier de demande du SID.

S. ROURE intervient pour expliquer la procédure juridique et ses limites pour moduler sur les critères d'un étiage exceptionnel, d'autant plus qu'on est en vigilance.

C. PROUST lit la demande de dérogation émis par le SID à la date du 6 août, au moins jusqu'au 15/08.

P. BREYNAT repose sa proposition de solidarité des irrigants individuels.

C. PROUST demande de préciser les besoins en eau pour Crest sud. En considérant tout l'intérêt de chercher à optimiser l'apport du Rhône via la conduite, il propose la possibilité de substituer/compenser le niveau de prélèvement qui serait nécessaire par une baisse plus en aval sur le forage des PUES. Ça ferait jouer une forme de solidarité et permettrait de limiter l'impact sur la rivière en aval.

A. GALLICE explique que techniquement une ouverture partielle de la vanne est possible, mais plus le débit à prélever est faible plus c'est compliqué. Aussi, il dit que la solidarité Crest nord est possible mais qu'on ne peut les contraindre juridiquement.

D. GILLES rappelle que le passage en alerte, ça serait - 20 % conso imposée donc devrait être bénéfique pour l'ensemble du bassin et donc Crest sud. Il redit qu'il faut plus de réactivité par rapports à ces problèmes récurrents.

P. LESPETS acquiesce ainsi que toute l'assemblée. Il redit que l'heure tourne, que certains vont devoir nous quitter et qu'il faut voter.

C. PROUST lit la position de la fédération de pêche qui est défavorable à cette nouvelle demande de dérogation.

P. LESPETS se fait le relai des positions de P. BAUDIN et de G. CROZIER qui se rejoignent, mécontents du non principe d'équité, de solidarité et de l'absence de classement en alerte. Bien conscients que tout ne peut porter sur les seules épaules du SID et de Crest sud, ils affichent être mal à l'aise mais que la CLE ne peut pas porter cette décision de dérogation.

G. MAGNON rebondit sur la proposition technique évoquée par C. PROUST et demande au SID si c'est acceptable et faisable.

A. GALLICE explique que c'est possible techniquement de substituer le prélèvement des PUES au profit de Crest sud, (baisser de 1000 à 500 m³/h apparaît possible) mais ne garantit pas le maximum d'apport par la conduite.

G. MAGNON, sous ces conditions (demande passage alerte immédiat + proposition CPR), donne avis favorable.

D. GILLES se dit aussi favorable si il y a bien compensation pour ne pas impacter plus la rivière

P. BREYNAT émet un avis favorable.

S. ROURE exprime son abstention sur ce dossier.

L. BLANC se dit pas à l'aise de se prononcer alors qu'il représente la structure demandeuse. Donc abstention.

S. BOUTARIN rappelle les difficultés de tous les jours. Il demande solutions sans chercher à chercher coupable. Il est favorable à cette proposition.

R. MATHIEU souligne son incompréhension de la décision du Préfet. Il se dit contre cette dérogation pas vis-à-vis du SID qui fait des efforts mais face à une situation globale qui ne change pas et qui impacte les milieux. Il rappelle le besoin d'un effort collectif et une solidarité qui doit être cherchée voire imposée.

M. CHARMET se dit favorable sous conditions comme évoquées.

JP. MATRON rappelle les besoins du milieu, la notion de débit minimum biologique (DMB) et le plancher réglementaire du 1/10^e qui est en dessous, la modulation actuelle à 1.9 m³/s qui est encore en dessous et qui a été déterminé en considérant qu'en dessous de cette valeur de 1.9 m³/s la continuité des écoulements n'est plus garantie au seuil CNR (les assècs peuvent apparaître). Il souhaite rappeler ces impacts forts ; c'est son rôle mais pas celui de se prononcer donc s'abstient.

C. LEMERCIER confirme le problème de gestion et l'absence de décision du Préfet qui conduit à un gros impact milieu et à une situation que la CLE doit acter. Pour autant, bien que mal à l'aise, il rejoint le principe solidarité et la nécessité de trouver une solution. Il émet donc « dans la douleur » un avis favorable une dérogation jusqu'15 août.

F. TRON se dit également gêné par le fait que la rivière soit encore la variable d'ajustement. Aussi déchiré que C. LEMERCIER mais ne veut pas, en tant que représentant du SMRD à la CLE, émettre un avis favorable au nom de la rivière. Il déplore qu'on ait un peu oublié 2022. Il faut reprendre le travail du PTGE pour trouver les solutions de long terme nécessaire.

P. LESPETS s'exprime défavorablement, en cohérence avec sa position de 2022. Il demande si les positions exprimées et qu'il a relayées de P. BAUDIN et G. CROZIER peuvent être prises en compte ?

L'assemblée se prononce pour dire qu'elles ne peuvent pas être comptabilisées dans l'avis CLE, mais simplement portées à connaissance.

D. GILLES demande de résumer le décompte des avis et des réserves. Qu'elles soient précisées.

C. PROUST résume les positions : 6 votes favorables, 4 défavorables et 3 abstentions. Il propose à l'assemblée de rédiger dans la journée un compte rendu des échanges et un projet d'avis pour validation et envoi officiel. Il rappelle les points d'avis exprimés et propose d'ajouter au projet de courrier le besoin d'anticiper 2026 et le besoin d'un travail collectif PTGE pour des solutions durables.

L. BLANC approuve ce besoin d'équité avec de nécessaires contraintes et contrôles pour tous notamment l'AEP même si ce n'est pas agréable à dire mais les irrigants doivent se défendre.

D. GILLES rappelle les efforts faits par l'eau potable même si bien sûr perfectibles. Il rappelle qu'aujourd'hui ça se durcit avec un Préfet qui peut bloquer l'urbanisme.

G. MAGNON abonde et rappelle que certains sont vertueux d'autres moins et que c'est de même chez certains irrigants. Se dit d'accord que le SID fait des efforts mais pas tous les irrigants. Idem pour l'AEP.

P. LESPETS remercie les efforts de tous, même s'il est bien conscient qu'il reste à faire. Malheureusement évident que tous, notamment grand public, n'ont pas ce niveau de connaissance et de bonne gestion.
Il remercie tous les présents d'avoir pu mobiliser dans l'urgence ce matin.

La séance est levée à 11h15.